

RAPPORT N° 99/6-10
au Conseil Municipal

OBJET

**APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS
DU CONTRAT DE VILLE PROPOSE AU FIV POUR 1999**

Par Délibération n° 99/4-16 du 30 juin 1999, vous avez adopté le programme des actions du Contrat de Ville pour 1999. Toutefois, les actions bénéficiant du Fonds Interministériel à la Ville, non arrêtées à cette date, n'avaient pu être présentées.

Suite à l'accord des services de l'Etat, il convient aujourd'hui de se prononcer sur les actions à mettre en œuvre en 1999 de manière à permettre l'engagement du FIV.

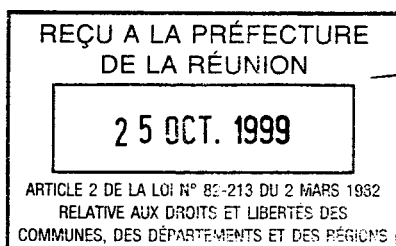
Vous trouverez annexé au présent Rapport un tableau financier récapitulatif de ces actions.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à engager les actions du Contrat de Ville au titre du FIV pour l'année 1999, selon la liste jointe en annexe ;
- à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 99/6-10
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999

OBJET

APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS
DU CONTRAT DE VILLE PROPOSE AU FIV POUR 1999

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

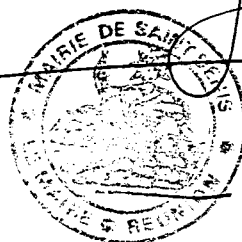
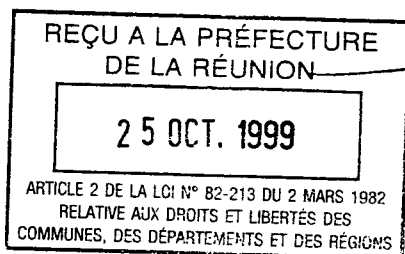
Approuve le programme des actions du Contrat de Ville bénéficiant du FIV pour l'année 1999, dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à engager ces actions pour l'année 1999, à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



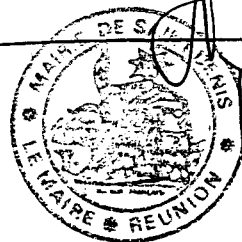
CONTRAT DE VILLE 1999

ACTIONS FINANCEES PAR LE

FONDS INTERMINISTERIEL A LA VILLE

LIBELLE DES ACTIONS	FINANCEMENT		
	ETAT	VILLE	TOTAL
Opération antitags scénograph	70 000,00	100 000,00	170 000,00
Aide à la fonction parentale : co-éducation famille/école/quartier	282 000,00	140 000,00	422 000,00
Améliorer la prévention en centre-ville	40 000,00	190 000,00	230 000,00
Fonctionnement du CCPD et du CAP	200 000,00	200 000,00	400 000,00
Loisirs et prévention sociale	400 000,00	400 000,00	800 000,00
TOTAL	992 000,00	1 030 000,00	2 022 000,00

D. LE MAIRE absent.

Alain ARMAND
1^{er} Adjoint